

## 5. Liste des recommandations et sommaire des coûts estimatifs

### Liste des recommandations

Comme je l'ai déjà mentionné au début du chapitre 4, je recommande (sauf aux recommandations 2, 24 et 29) des mesures qui, si elles sont mises en oeuvre, entreront en vigueur au début de l'année scolaire 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel. Par « pluriannuel », j'entends de plus de trois ans. Le gouvernement pourrait mettre en oeuvre certaines mesures plus tôt, s'il le désire.

Les recommandations 2, 24 et 29 concernent respectivement le financement lié aux négociations collectives avec le personnel enseignant et le personnel de soutien, le financement des demandes d'allocation d'aide spécialisée dans le cadre de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté qui ont été approuvées jusqu'à la fin du cycle 3 de l'étude globale du financement de l'AAS que mène le ministère, et le financement qui vise à répondre aux besoins les plus pressants des conseils scolaires en matière de transport des élèves.

Ces trois recommandations reflètent les priorités que j'ai dégagées à la suite de mes consultations et de l'analyse des questions en cause. Je crois que la mise en oeuvre de ces recommandations pendant l'année scolaire 2002-2003 favoriserait la stabilité dans le secteur de l'éducation.

#### Voici mes recommandations :

1. Le ministère de l'Éducation devrait mettre à jour les coûts repères pour tous les éléments de la formule de financement (Subvention de base, subventions à des fins particulières et Subvention pour les installations destinées aux élèves) en fonction des coûts en date d'août 2003, et le financement, établi en fonction des coûts repères mis à jour, devrait être versé progressivement sur une période de trois ans à compter de 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel.

*J'estime que la mise à jour des coûts repères en date d'août 2003 coûtera un total de 1,08 milliard de dollars, sans compter la mise à jour des salaires et avantages sociaux en 2002-2003 (voir recommandation 2).*

*Cette estimation de 1,08 milliard de dollars comprend la mise à jour des coûts repères en date d'août 2002 (1,01 milliard de dollars) et la mise à jour des coûts non reliés aux salaires et aux avantages sociaux en date de 2003 (70 millions de dollars). Le montant estimatif de 1,08 milliard de dollars devrait être injecté progressivement sur une période de trois ans à compter de 2003-2004 dans le cadre d'un plan de financement pluriannuel.*

2. Afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, le ministère de l'Éducation devrait accorder des fonds aux conseils scolaires pour l'année scolaire en cours (2002-2003) aux fins de la ronde actuelle de négociations collectives avec le personnel enseignant et le personnel de soutien.
3. En consultation avec les conseils scolaires et d'autres intervenants du secteur de l'éducation, le ministère de l'Éducation devrait élaborer des mécanismes d'examen et de mise à jour annuels des repères de la formule de financement et mener un examen complet de la formule de financement tous les cinq ans.
4. Le ministère de l'Éducation devrait, en consultation avec les conseils scolaires, d'autres membres du monde de l'éducation et d'autres intervenants concernés, examiner toutes les subventions à des fins particulières et songer à regrouper au sein de la formule de financement celles qui ont trait à la préparation à l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, des enfants qui fréquentent l'école et des jeunes qui effectuent la transition entre l'école et le monde du travail ou des études postsecondaires, afin que ces subventions permettent de bien répondre aux besoins des enfants et des jeunes à risque.
5. Le ministère de l'Éducation devrait déterminer l'ampleur appropriée du financement du volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage en recueillant et en analysant les données des programmes et services destinés aux élèves à risque provenant d'un échantillon représentatif de conseils scolaires qui offrent des programmes et services efficaces de cette nature.
6. À titre provisoire, en attendant la collecte et l'analyse des données sur les programmes et services destinés aux élèves à risque mentionnées dans la recommandation 5, le ministère de l'Éducation devrait investir une somme additionnelle de 50 millions de dollars dans le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, en se servant du modèle actuel de répartition fondé sur le recensement de 1996.
7. Le ministère de l'Éducation devrait réexaminer les modèles actuels de répartition pour le volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage afin de s'assurer que les fonds de cette subvention soient répartis de façon juste et équitable entre les conseils scolaires. Le ministère devrait également mettre à jour les données relatives aux facteurs socioéconomiques dont on tient compte dans la formule de financement en fonction du recensement de 2001.
8. Le ministère de l'Éducation, à compter de 2003-2004, devrait réaffecter la portion inutilisée du volet de lecture, d'écriture et de mathématiques pour la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, qui fait partie de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, à des programmes et services destinés aux élèves qui ont besoin de rattrapage dans ces domaines. De plus, le ministère devrait exiger que les conseils scolaires rendent compte de la façon dont ils ont utilisé ces fonds à cette fin.

9. Le ministère de l'Éducation devrait exiger que les conseils scolaires qui reçoivent des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage rendent compte au public de la manière dont les dépenses engagées à ce chapitre contribuent à l'amélioration continue du rendement des élèves et à la réduction des écarts entre les élèves ayant un bon rendement et un rendement médiocre dans leurs écoles, tout en maintenant des normes élevées.
10. Le ministère de l'Éducation devrait augmenter la Subvention pour l'enseignement des langues en vue de financer des programmes de cinq ans d'*English as a Second Language/English Skills Development* et de Perfectionnement du français.  
*J'estime que l'augmentation du volet de la Subvention pour l'enseignement des langues portant sur les programmes d'English as a Second Language/English Skills Development et de Perfectionnement du français, visant à prévoir une formation de cinq ans, coûtera environ 65 millions de dollars.*
11. Le ministère de l'Éducation devrait obtenir des données précises afin de déterminer ce dont ont besoin les conseils scolaires pour remplir le rôle que joue la province dans l'éducation des élèves autochtones et, compte tenu de ces données, créer une nouvelle subvention en vue de répondre aux besoins en matière d'éducation des élèves autochtones qui ne vivent pas dans une réserve. Le ministère devrait également exiger que les conseils scolaires admissibles à cette subvention consacrent cette dernière à des programmes et services destinés aux élèves autochtones et qu'ils rendent compte de la façon dont cet argent est dépensé et des résultats obtenus.
12. La province devrait travailler de concert avec les chefs autochtones et le gouvernement fédéral dans le but d'élaborer une démarche intégrée et de prévoir un financement suffisant pour l'éducation des élèves autochtones.
13. Le gouvernement devrait créer un conseil consultatif sur les services intégrés à l'enfance et à la famille qui relèverait du Conseil des ministres et serait composé de représentantes et de représentants du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique et du ministère du Tourisme et des Loisirs. Ce conseil consultatif se réunirait régulièrement pour coordonner le travail et les mécanismes de financement des ministères qui sont au service des familles, des enfants et des jeunes.
14. Le ministère de l'Éducation devrait passer en revue le mémoire qu'ont présenté au Groupe d'étude les 12 conseils scolaires de langue française, en collaboration avec l'Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, puis modifier la formule de financement afin que toutes les subventions tiennent compte des coûts supplémentaires que les conseils scolaires de langue française doivent assumer pour la prestation des programmes et services d'éducation.

15. Le ministère de l'Éducation devrait accorder un financement de base par l'entremise de la Subvention pour raisons d'ordre géographique aux conseils scolaires qui ont décidé de garder une petite école ouverte dans une collectivité ne comptant qu'un seul établissement scolaire et qui, en vertu des modalités de la Subvention de base et des subventions à des fins particulières (mises à jour selon la recommandation 1), ont un effectif scolaire moyen insuffisant pour donner droit à un financement au chapitre du personnel de base pour cette petite école. Par ailleurs, le ministère devrait veiller à ce que le financement de base couvre ce qui suit :

- une directrice ou un directeur d'école et une ou un secrétaire à plein temps pour chaque école élémentaire et secondaire;
- une employée ou un employé de soutien à plein temps pour chaque école élémentaire et secondaire, afin que l'école soit sûre, propre et bien entretenue;
- une personne à plein temps dans les écoles secondaires qui sera chargée d'offrir des conseils sur les choix de carrière et les études post-secondaires aux élèves du palier secondaire, et des conseils aux élèves de 8<sup>e</sup> année à propos des placements dans les écoles secondaires.

*J'estime que le financement de base pour les petites écoles situées dans des collectivités ne comptant qu'un seul établissement scolaire coûtera 50 millions de dollars.*

16. Le ministère de l'Éducation devrait porter à trois ans la durée de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs.

*J'estime que la prolongation de l'Allocation pour compenser la baisse des effectifs coûtera 5 millions de dollars.*

17. Le ministère de l'Éducation devrait restructurer la somme liée aux priorités locales pour qu'elle corresponde à 5 p. 100 du montant de base de la Subvention de base (mise à jour selon les recommandations 1 et 2). Les conseils scolaires devraient appliquer la somme liée aux priorités locales à des priorités, programmes et services établis à l'échelon local visant l'amélioration continue de l'apprentissage et du rendement des élèves.

18. Le ministère de l'Éducation devrait exiger que les conseils scolaires consultent, par l'intermédiaire de leur directrice ou directeur de l'éducation, les directrices et directeurs d'école et les conseils d'école dans le but d'élaborer un plan pour l'utilisation de la somme liée aux priorités locales, qu'ils examinent ces plans chaque année et qu'ils rendent compte publiquement à tous les intervenants et au ministère de l'Éducation des résultats atteints grâce à la mise en oeuvre de ces plans, dans chaque école et à l'échelle du conseil.

19. Le ministère de l'Éducation devrait faire un nouvel investissement stratégique de 50 millions de dollars dans la Subvention pour la réfection des écoles pour permettre aux conseils scolaires de répondre à leurs besoins les plus pressants en la matière.

20. Le ministère de l'Éducation devrait faire un nouvel investissement stratégique de 200 millions de dollars chaque année dans un « fonds d'amortissement pour l'entretien différé » qui servirait à assurer les coûts de financement (capital et intérêts) que les conseils scolaires devraient payer pour amortir les dettes contractées afin de pouvoir commencer à s'attaquer à leur arriéré en matière d'entretien.
21. Le ministère de l'Éducation devrait examiner les coûts repères servant à déterminer la Subvention pour les nouvelles places en vue de distinguer entre les coûts repères des travaux de construction en cours ou achevés et les coûts repères des travaux de construction prévus; il devrait également mettre à jour et examiner, comme il est proposé aux recommandations 1 et 3, uniquement les coûts repères des travaux de construction qui sont prévus.
22. Le ministère de l'Éducation devrait examiner et étudier les recommandations figurant dans le mémoire du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté présenté au Groupe d'étude.
23. Le ministère de l'Éducation devrait, à l'issue de l'étude globale du financement de l'allocation d'aide spécialisée, financer au cours de l'année scolaire 2003-2004 toutes les demandes des conseils scolaires approuvées durant l'étude.  
*J'estime que le coût annuel du financement de toutes les demandes d'allocation d'aide spécialisée se chiffrera à environ 250 millions de dollars.*
24. Le ministère de l'Éducation devrait, afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation, accorder 130 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2002-2003 pour financer toutes les demandes approuvées jusqu'à la fin du cycle 3 de l'étude globale du financement de l'allocation d'aide spécialisée.
25. Le ministère de l'Éducation devrait élaborer une politique de financement pour le transport des élèves ayant des besoins particuliers.
26. Le ministère de l'Éducation devrait augmenter l'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (ADIFE) destinée aux élèves du palier secondaire afin de compenser la baisse prévue de l'effectif due à la réduction du nombre d'années d'études au palier secondaire, et de l'augmenter également de 10 p. 100 pour enrichir les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté au palier secondaire.  
*J'estime à 19 millions de dollars le coût de l'augmentation de l'ADIFE décrite dans la recommandation 26.*
27. Le ministère de l'Éducation devrait, à l'issue d'une brève période de consultation sur les normes communes à toutes les anomalies qu'il propose pour les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté, publier un ensemble de normes reconnues et rajuster au besoin la formule de financement afin d'accorder aux conseils scolaires le financement nécessaire pour mettre en oeuvre ces nouvelles normes.

28. Le ministère de l'Éducation devrait achever l'élaboration d'une nouvelle subvention pour le transport des élèves qui soit fondée sur les besoins des élèves, qui comprenne un mécanisme d'examen et de mise à jour annuels des coûts des conseils en matière de transport des élèves et qui tienne compte des coûts liés au transport des élèves ayant des besoins particuliers et à la mise en oeuvre de programmes de sécurité en matière de transport.
29. Le ministère de l'Éducation devrait affecter l'augmentation de 20 millions de dollars destinée au transport des élèves qui a été annoncée dans le budget de l'Ontario de 2002 au cours de la présente année scolaire (2002-2003) afin de favoriser la stabilité dans le secteur de l'éducation; il devrait verser ces fonds aux conseils dont les besoins sont les plus pressants.
30. Le ministère de l'Éducation devrait consulter les conseils scolaires et d'autres intervenants appropriés pour favoriser l'adoption d'un modèle fondé sur des « conseils responsables des services régionaux » pour dispenser les services de transport des élèves.
31. Le ministère de l'Éducation devrait rajuster le facteur relatif à la charge de crédits figurant dans la formule de financement compte tenu du nouveau curriculum des écoles secondaires.
32. Le ministère de l'Éducation devrait promouvoir l'harmonisation, s'il y a lieu, des didacticiels et des systèmes technologiques d'information et de communication pour la salle de classe et collaborer avec les conseils scolaires pour promouvoir la gestion efficace et efficiente des systèmes technologiques d'administration.
33. La ministre de l'Éducation devrait étudier, en consultation avec tous les partenaires du secteur de l'éducation, la structure de gestion de l'éducation ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des partenaires.

---

## Sommaire des coûts estimatifs

Le coût estimatif total de mes recommandations, dans la mesure où je puis l'établir, s'élève à 1,769 milliard de dollars. Cette estimation ne comprend pas tous les coûts qui pourraient résulter de la mise en oeuvre de mes recommandations, et ce pour deux raisons :

- Il m'est impossible d'estimer le coût des salaires et avantages sociaux du personnel enseignant et du personnel de soutien pour l'année scolaire en cours (2002-2003), car, évidemment, ce coût ne sera connu qu'à l'issue des négociations collectives en cours. Il faudra l'ajouter à mon total estimatif dès qu'il sera connu.
- Dans certaines recommandations, je conseille au ministère de l'Éducation de recueillir et d'analyser certaines données et de réexaminer certains aspects de la formule de financement pour veiller à ce que les facteurs et coûts repères de la formule soient appropriés. Toute modification subséquente de la formule pourrait occasionner des coûts supplémentaires.

Le tableau suivant résume les coûts estimatifs de mes recommandations. Les annexes H, I et J décrivent la méthode que j'ai employée pour mettre à jour les coûts repères et donnent des calculs plus détaillés.

### Sommaire des coûts estimatifs des recommandations du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation

<b>Recommandations</b>	<b>Coût (millions \$)</b>
Mise à jour de tous les coûts repères en date d'août 2002	1 010
Mise à jour de tous les coûts repères d'août 2002 à août 2003, <i>sans compter</i> le coût des salaires et avantages sociaux en cours de négociation en 2002-2003	70
Nouveaux investissements	689
<b>Coût estimatif total des recommandations, <i>sans compter</i> le coût des salaires et avantages sociaux en cours de négociation en 2002-2003</b>	<b>1 769</b>

*Source* : Annexe I, tableau I.1.